

PLAN DE VIDEO PROTECTION POUR PARIS : BILAN OPERATIONNEL DE L'EXPLOITATION DES CAMERAS PAR LA D.S.P.A.P.

Dans le cadre du Plan de Vidéo Protection Pour Paris, **993 caméras de voie publique (89.8 % du total prévu) peuvent actuellement être exploitées en temps réel par les opérateurs des Sections Locales des Transmissions** parisiennes pour surveiller les secteurs sensibles de leurs arrondissements, mettre en place des dispositifs de surveillance ou encore déployer des équipages vidéo guidés.

L'application intranet « Vidéo Protection » développée par la Direction permet de comptabiliser l'activité générée par le recours aux caméras « PVPP » et d'évaluer les résultats des dispositifs de vidéo patrouilleurs en recensant les équipages diligentés sur les interventions.

*Du 21 décembre 2011 au 09 janvier 2013, les policiers de la D.S.P.A.P ont eu recours à l'application à **8111 reprises**, pour les motifs et interventions suivants :*

- 1 544 pour vols, dont 657 vols avec violences ou « à l'arraché », 520 vols à la tire, 246 vols simples, 49 vols sous la menace d'une arme blanche, 37 vols à l'étalage, 24 vols à la roulotte, 6 vols de véhicule deux-roues, 5 vols de véhicule quatre-roues.
- 658 pour vente à la sauvette,
- 155 pour escroquerie à la charité publique,
- 151 pour violences aggravées,
- 107 pour destructions et dégradations de bien sur la voie publique,
- 99 pour infraction à la législation sur les stupéfiants,
- 91 pour rébellion et violences AFP,
- 85 pour menaces,
- 83 pour agression sexuelle,
- 80 pour vol par effraction,
- 49 pour outrage,
- 46 pour recel,
- 34 pour falsifications de moyens de paiement,
- 33 pour incendie de bien privé ou public,
- 26 pour port d'arme prohibé,
- 25 pour infraction à la législation sur le séjour,
- 22 pour vente de produit contrefait et contrefaçons,
- 17 pour vol à main armée,
- 10 pour jeux d'argent sur la voie publique,
- 8 pour homicide et tentative,
- 6 pour viol,
- 3 pour travail clandestin,
- 2 pour violences et mauvais traitement,
- 2 pour atteinte à la dignité humaine,
- 2 pour violences ayant entraîné la mort,
- 1 pour séquestration,

- 1 pour violation de domicile,
- 4771 pour autres infractions et motifs (notamment des recherches et des levées de doutes).

Grâce aux images, **3558 arrestations** ont pu être effectuées.

Il est à noter que ***l'exploitation de ces caméras correspond aux objectifs prioritaires de lutte contre la délinquance et les phénomènes de nuisances***, comme les cambriolages, les vols à main armée et violents, la lutte contre les ventes à la sauvette, les escroqueries à la charité publique, la mendicité, la surveillance des lieux de stationnement des véhicules deux roues et des kiosques à journaux.

Les chiffres se présentent de la manière suivante :

- 709 pour vol à la tire,
- 343 pour escroquerie à la charité publique,
- 298 pour vol avec violences sans arme,
- 184 pour vente à la sauvette,
- 148 pour vol simple,
- 135 pour violences aggravées,
- 89 pour violences sur AFP,
- 86 pour usage ou trafic de stupéfiants,
- 84 pour vol par effraction,
- 83 pour menaces,
- 78 pour dégradations et destruction de bien,
- 67 pour recel,
- 52 pour agression sexuelle,
- 48 pour infraction à la législation sur le séjour,
- 40 pour outrage,
- 33 pour port d'arme prohibé,
- 32 pour jeux d'argent sur la voie publique,
- 28 pour falsification de moyens de paiement,
- 23 pour vol avec arme blanche,
- 23 pour vol à la roulotte,
- 22 pour vol à l'étalage,
- 19 pour incendie de bien privé ou public,
- 7 pour vol de véhicule deux roues,
- 5 pour contrefaçons,
- 4 pour viol,
- 4 pour homicide ou tentative,
- 3 pour vol de véhicule quatre roues,
- 2 pour violation de domicile,
- 1 pour séquestration,
- 1 pour violences et mauvais traitements,
- 1 pour emploi d'étranger sans titre,
- 906 pour autres délits et motifs.